

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal en date du 22 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le 22 février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, à la salle des fêtes du Vanneau, sous la présidence de Nadia JAUZELON, Maire.

Etaient présents : BAUDRE Joanna, DUCOULOMBIER Véronique, JAUZELON Nadia, LARDJANE Marie-Hélène, VISSE Cathy, BAUDRY Michaël, LARGEAU Jean-Baptiste, CABANES Laurent, CARDINAUD Bruno, GRANDCHAMPS Michel, GUERIN Guillaume, MORIN Patrick, RAMBAUD Sébastien, RONDONNET Jean-Gilles, BOBIN Baptiste.

VISSE Cathy a été désignée secrétaire de séance

Date de la convocation : 18 février 2021

ORDRE DU JOUR :

1. *Vente licence 4*
2. *Programme national "recensement et une évaluation préliminaire de l'état des ponts et murs de soutènement de votre voirie communale"*
3. *Installation de l'écailler à Sainte Sabine*
4. *Dépenses d'entretien de l'éclairage public*
5. *Raccordement des locaux communaux au tout à l'égout*
6. *Proposition d'un habitant pour l'implantation saisonnière d'un container réaménagé en restauration rapide sur le Port du Vanneau*
7. *Questions diverses*

1. Vente licence 4

Exposé : Mme RONDONNET Marinette, propriétaire du bar au Vanneau est en retraite. Le bar étant fermé, sa licence est donc à vendre.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, considérant que la commune avait acheté la licence de l'épicerie-bar-restaurant du Vanneau en 2004 et qu'elle est périmée faute d'avoir été exploitée pendant plus de 5 ans et que le territoire communal conserve la licence IV du bar-pressé-restaurant d'Irleau, le conseil municipal ne souhaite pas se porter acquéreur.

2. Programme national "recensement et une évaluation préliminaire de l'état des ponts et murs de soutènement de «(notre) voirie communale"»

Il s'agit d'un programme d'étude gratuit qui propose de faire un état des lieux des ponts et passerelles.

28 000 communes sur le plan national sont éligibles à ce dispositif (période été 2021- fin 2022) dont la nôtre.

Des personnes vont se déplacer pour venir voir l'état des ponts et passerelles, nous informer des travaux à prévoir et nous communiquer l'estimation d'une remise en état.

La commune dispose de 21 ponts et passerelles qui sembleraient pour la plupart avoir besoin d'un rafraîchissement et/ou de travaux de conformité.

Compte tenu de la gratuité de ce programme et de l'enjeu majeur de sécurité pour les usagers, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'y adhérer.

3. Installation de l'écailler à Sainte Sabine

L'écailler qui s'est installé sur la place du Vanneau (cf. compte rendu du 21/12/2020) pense acheter un terrain à Sainte Sabine pour y installer un équipement léger pour proposer des plats à emporter (type paella) ou à consommer sur place pour la saison d'été. Il estime qu'il y aurait des besoins. Jean Gilles l'a orienté vers Monsieur Sylvain PROVOST, Inspecteur des sites, chargé de mission des paysages Deux-Sèvres et Marais Poitevin afin de savoir si l'écailler a le droit de mettre en œuvre son projet. Nous attendons donc son retour.

Dans l'hypothèse où il aurait un refus de la part de l'inspecteur, il se propose de venir s'installer au port du Vanneau.

A l'unanimité, le conseil municipal est favorable à son éventuelle installation sur le port du Vanneau

4. Dépenses d'entretien de l'éclairage public

Depuis 2 mois, le poste d'alimentation du Péré est défectueux. En effet, il n'y a plus d'éclairage sur la place du Péré et la Grande Rue. Les armoires sont obsolètes.

Un devis a été effectué auprès de l'entreprise VALELEC située dans la commune.

L'entreprise propose un coffret complet avec les puissances nécessaires et deux façons de gérer l'éclairage :

- Horloge programmée : par exemple, les lumières s'allumeront à 18h et s'éteindront à 6h.
- Ajout d'un bloc de gestion crépusculaire : l'interrupteur crépusculaire est un module permettant de commander l'éclairage en fonction de la luminosité (les journées sont plus longues en été, la lumière s'allumera plus tard).

Cout du devis : 3 625€ HT - 4 350€ TTC.

. Un deuxième devis doit être établi pour une mise en concurrence. Laurent CABANES se propose de demander à l'entreprise ENGIE. Nadia Jauzelon pense qu'il faut savoir garder la relation avec l'entreprise (VALELEC) qui est sur place et qui dépanne la commune en cas de besoin urgent. Ce critère d'attribution, approuvé par tous les membres, sera pris en compte dans la décision.

5. Raccordement des locaux communaux au tout à l'égout

Le raccordement est à la charge du propriétaire et la commune détient divers biens immobiliers (voir tableau ci-dessous).

Selon la loi (article L1331-1 du Code de la santé publique) le raccordement au tout-à-l'égout est **obligatoire** dans un délai de 2 ans suivant le passage des réseaux soit pour la commune une échéance en avril 2021.

Le budget n'étant pas encore voté (la commission Finances le 02/03/2021), nous ne pouvons pas valider les devis présentés :

DESIGNATION	PRIX € HT	PRIX € TTC	COMMENTAIRE
MAISON 1 RUE DE LA MAIRIE	690.00	828.00	
LOGEMENT DE LA POSTE	1 685.00	2 022.00	Travaux intérieurs non chiffrés, locataire absent lors des visites.
BIBLIOTHEQUE ET SALLE DES FETES DE LE VANNEAU	5 371.00	6 445.20	Réseaux existants considérés être arrivés à l'entrée de la fosse toutes eaux
ECOLE DU VANNEAU	3 808.00	4 560.00	
SALLE DES FETES/MAISON RUE DES ECOLES IRLEAU	8 686.00	10 423.20	
TOTAL	20 240€ HT	24 778.40€ TTC	

Résultat du vote du conseil : 14 pour effectuer les travaux, 0 contre et 1 Abstention

6. Proposition d'un habitant pour l'implantation saisonnière d'un container réaménagé en restauration rapide sur le Port du Vanneau

Le fils d'un habitant du Vanneau propose de venir installer sur le port un container maritime aménagé. Ce container resterait 3-4 mois durant l'été. Il proposerait de la restauration rapide avec un peu de musique le soir. Son but étant de monter son entreprise de location de containers aménagés. Le Vanneau -Irleau serait le village pilote.

Il a exposé son projet en mairie, il devait présenter un support papier mais à ce jour, il ne l'a pas remis en mairie.

Suite au vote du conseil, la commune ne répondra pas favorablement à cette demande.

Résultat du vote : 0 pour l'installation, 12 contre l'installation, 3 Abstentions

7- Questions diverses

Déchetterie :

Bruno CARDINAUD revient sur le sujet de la déchetterie (cf. compte rendu de la réunion du 25/01/2021). La mairie a transmis à la CAN les coordonnées des habitants de la commune ayant un véhicule de + 2m de haut afin qu'ils aient accès sur le site de la Paloube.

Bruno a pris contact avec la CAN qui propose la solution suivante : laisser le camion à l'extérieur et faire des aller /retour en brouette. Cette solution ne satisfait pas les usagers.

Débardage des peupliers :

Guillaume GUERIN se pose des questions concernant des tas de bois déversés dans des fossés par une entreprise dans le marais. Certains élus signalent que c'est une pratique courante. L'entretien de ces fossés incombe aux propriétaires des parcelles limitrophes.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h47